



Pension alimentaire non plus revision de dossier

Par **elodie**, le **22/11/2008** à **11:45**

Bonjour

j'aimerais juste me renseigner, mon ex-conjoint ne donne pas de pension alimentaire pour nos deux enfants de 2ans et demi et de 4ans depuis 10mois donc du 26 fevrier 2008 au 5 novembre 2008 et qui est donc de 120euros par mois pour les deux et au bout de 9mois je reçois un courrier en lettre recommander avec AR en me disant qu'il veut baisser la pension alimentaire comme avant qui été donc de 40euros par mois pour mes deux enfants mais je me suis renseigner apparemment il faudrait la faire réviser tous les ans et en meme temps il veut la faire baisser aussi pour les arriérés est-ce possible car la les arriérés sont de 1200euros et si il la baisse à 40euros cela ferait 360euros il y à quand meme une sacré différence? Car moi je n'ai pas eue le droit aux ASF car j'ai refait ma vie, et lui c'est marié et à eue un enfant en decembre 2007 et apparemment la il toucherait le RMI.

Alors quel en seront les conséquence s'il vous plait

Cordialement

Mme CARTIER